

# POTINS DE BARS n° 16

Édités par nos soins. Direction de la publication Bertrand CAGNIART

Octobre 2017

[Mairie.bars24@orange.fr](mailto:Mairie.bars24@orange.fr)

<http://www.barsenperigord.fr>

## Les ordures ménagères



En cette fin d'année de nombreux changements affectent ou vont affecter tant le principe de la collecte des ordures ménagères que le mode de financement. Pour chacun de ces points des explications sont donc nécessaires. Il convient tout d'abord de noter que la compétence « ordures ménagères » n'appartient plus aux communes mais à la communauté de communes de Terrasson, Hautefort et Thenon et que les changements intervenus ont été décidés à ce niveau de compétence.

### LA COLLECTE

Dès maintenant vous pouvez utiliser les conteneurs enterrés qui se situent au lieu-dit des quatre routes. 3 collecteurs sont installés, l'un pour les déchets

« noirs » dans lequel vous jetez vos sacs noirs, un autre pour le tri et un troisième pour les verres. Pour ce qui concerne le tri, avec ce potin nous vous livrons un cabas dans lequel vous trieux vos emballages et que vous VIDEZ dans le conteneur. Ainsi il ne sera plus distribué de sacs jaunes à compter de ce mois.

L'installation de ces nouveaux conteneurs plus esthétiques, plus hygiéniques et plus pratiques doit permettre de supprimer quelques points de collecte. Ainsi envisageons nous de supprimer les points suivants compte-tenu de la proximité de ce point de regroupement. Il s'agit d'une proposition et nous serons attentifs aux remarques que les habitants concernés pourront adresser à la Mairie :

Suppression des conteneurs du VC 301 (croisement avec la route de la Borie)

Suppression des conteneurs de la Croix saint Marc sur le VC 301

Suppression des conteneurs de Fontalirant (sur le VC 514)

Suppression des conteneurs au pied de la tour dans le village

**Le financement :** Même si cela avait été signalé dans un précédent « potins de bars », d'aucuns ont été surpris en recevant leur avis d'impôt foncier sur lequel figure désormais la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et ont sollicité de légitimes explications.

- 1) Comme écrit plus haut, depuis le 01/2017 le ramassage et le traitement des OM ne sont plus de la compétence de la municipalité. Ce n'est donc pas une décision du conseil municipal.
- 2) La compétence est assurée par la nouvelle communauté de communes (THENON,HAUTEFORT,TERRASSON) L'ancien canton de THENON était le seul à être

.../...

sous le régime de la "redevance" dont les 120 € pour BARS. La loi impose que tout le territoire ait le même système de recouvrement. Comme les deux autres cantons étaient à la **taxe** d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) c'est ce principe qui a été retenu à l'unanimité des élus de la communauté.

3) Il faut savoir que le prix d'enlèvement et de traitement des OM payé à l'entreprise SMD3 n'a pas varié. Ce qui varie c'est la somme versée par chaque contribuable. Comme la TEOM est basée sur le foncier bâti (11.80% de la valeur locative- la « base » sur votre avis primitif), des administrés connaissent une augmentation parfois sensible pendant que d'autres "bénéficient" d'une diminution, c'est le principe de l'impôt en fonction des biens de chacun.

4) Certains sous le coup d'une certaine colère avancent qu'ils ne voient plus l'intérêt du tri... Outre que c'est ne pas se sentir citoyen responsable soucieux des équilibres écologiques..., il faut savoir que cela entraînerait une augmentation du volume des OM à traiter, que par conséquent il faudrait augmenter la somme globale due à l'entreprise et donc la répartir sur les contribuables en augmentant le taux de la valeur locative. Par ailleurs, il est envisagé, comme c'est le cas à TERRASSON, de mettre en place à terme la « taxe incitative » qui pourrait aboutir à une réduction du taux en fonction de la baisse du volume de déchets à traiter.

5) Enfin pour mémoire, les taux d'imposition sur la commune n'ont pas été augmentés depuis plus de vingt ans et se situent pour la TH et le FB en dessous des moyennes nationales et départementales.

## **RAPPEL :**

Dans la partie communale située au plus près de l'installation de stockage des déchets de Milhac/Fossemagne, des nuisances olfactives sont de plus en plus souvent ressenties. L'association de sauvegarde de la forêt Barade veille à faire respecter les règles de fonctionnement de ce centre et lutte contre les nuisances et leurs conséquences écologiques, sanitaires et socio-économiques. Elle vise à mettre en place des analyses indépendantes de l'air et de l'eau en différents points stratégiques et à communiquer les résultats en toute transparence à la population locale.

Aussi appelle-t-elle, à chaque fois qu'une odeur nauséabonde touche votre domicile à téléphoner à SITA SUEZ qui gère la décharge et qui trop souvent se dédouane en précisant qu'elle ne reçoit guère de plainte d'habitants. **Il faut téléphoner au 05 53 45 24 90**

**Si vous êtes intéressé par les travaux et les actions de l'Association, voici les différentes coordonnées :**

**Adresse postale : ASFB MAIRIE 24210 FOSSEMAGNE**

**Téléphone : 07 81 66 80 33**

**Mail : [sauvegarde.foret.barade@gmail.com](mailto:sauvegarde.foret.barade@gmail.com)**

**Site internet : <http://sfb24.jimdo.com/>**

## **CONCESSIONS CIMETIERE :**

En octobre 2014, nous avons informé la population de la nécessité de rendre dans le domaine public des concessions qui semblaient abandonnées dans le but d'installer un columbarium. Des affichettes avaient été apposées sur les tombes en état apparent d'abandon et sur celles dont nous ne pouvions identifier les noms. Cette procédure pourra être appliquée fin 2017. Il est donc très important de vous signaler en Mairie (de préférence par écrit) si vous souhaitez conserver les concessions concernées et de ne pas retirer les affichettes car même sans celles-ci, la procédure continue.

Merci donc de nous contacter au plus vite

## **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :**

La traditionnelle cérémonie de recueillement et de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin au terrible conflit de la première guerre mondiale se déroulera devant le monument aux Morts, le **SAMEDI 11 NOVEMBRE** à 11 heures. Comme les précédentes années, la présence de nombreux Barsois, jeunes et anciens, est souhaitée pour manifester le souhait d'un monde pacifique.

## LES TRAVAUX DE L'ETE



**Les travaux de voirie :** comme chaque année des travaux de voirie ont été entrepris début septembre et soumissionnés à l'entreprise Lagarde et Laronze. Le conseil municipal a souhaité poursuivre selon les priorités qui avaient été établies en 2014, et cette année a investi 75 000€.

La voie communale du Four de Marty au bourg a été reprise complètement ainsi que les voies de la Faurélie et de la Brunie.

La voie de Caguefer et la route depuis le jarrypigier aux quatre routes ont été reprises en point à temps tandis qu'ont été revêtus en bi couche les chemin de la Baronie et des Branlettas.

Enfin le chemin de la Siguénie, depuis le moulin de la Gane a été reprofilé. Malgré cet investissement très conséquent, il reste beaucoup à faire avec les faibles moyens dont dispose la commune et c'est sans compter le travail des agents communaux qui tout au long de l'année comblent les nids de poule que chaque orage ou grosse précipitation ne manque pas de creuser. Plusieurs camions d'enrobé à froid sont ainsi répartis permettant de patienter.

### PORTE DE LA SALLE DES FETES



Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil au sein de la salle des fêtes et pour une mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité, la porte d'entrée de la salle des fêtes a été changée, les travaux étant réalisés par l'entreprise SALVIAT.

Prochainement des travaux électriques seront réalisés pour améliorer l'éclairage et là aussi

se mettre aux normes de sécurité électrique.

### DEFIBRILLATEUR



La commune s'est donc dotée d'un défibrillateur. Il est installé devant la Mairie et peut être utilisé pour toute personne en ayant besoin. Une conseillère municipale, formatrice en secourisme, propose de faire une information sur l'utilisation de ce matériel le JEUDI 2 DECEMBRE à 14 heures et/ou en soirée à 20 heures en fonction du nombre de personnes intéressées. (la formation dure 2 heures).

Merci de vous inscrire en Mairie si vous souhaitez participer à cette formation, elle est accessible à TOUS.

### La vie des Associations

L'Association des Amis de la Collection des Harmoniums de BARS a réuni ses adhérents le 20 juillet pour l'inauguration du nouveau local destiné aux orgues Hammond et aux accordéons. À cette occasion des représentants du Crédit Agricole ont remis symboliquement un chèque de 3000 € de la Fondation, somme qui a permis d'acquérir 40 accordéons. Cette manifestation s'est poursuivie par l'Assemblée générale de l'Association au cours de laquelle les statuts ont été modifiés pour désigner notamment la nouvelle dénomination : Association des Harmoniums et Accordéons de BARS.

Dans la foulée, un concert de jazz très décevant nous a désenchantés le samedi 22 juillet. L'enthousiasme est revenu le samedi 5 août avec la prestation très punchy du DJANGOPHIL QUINTET qui nous a emportés sur le répertoire de Django Rheinart et autres jazzmen. Nous les retrouverons avec grand plaisir l'été prochain. Alors, venez nombreux à nos concerts, parlez autour de vous de notre musée, adhérez à notre Association. Nous avons besoin de vous pour aider au rayonnement de notre petit village.

## REPRISE DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

### LA MARCHE NORDIQUE



Traditionnellement la reprise des activités de la marche nordique commence par un week-end festif, sportif et culturel. Cette année, une bonne trentaine d'adhérents se sont rendus dans le Poitou, au lac Saint Cyr près de Poitiers qu'ils visitèrent le samedi avant de se retrouver dans les chalets du camping du Grand Recoin. Le temps fut de la partie et chacun a apprécié la convivialité et la bonne humeur qui ont régné pendant ces deux jours.

Rappel : les marcheurs se retrouvent TOUS les lundis (sauf vacances scolaires) à 14 heures pour des promenades de 6 à 8 kilomètres. Accessibles à tous niveaux.

**CABARET DE BARS** : Les répétitions ont commencé et tous les acteurs, chanteurs, danseurs seront prêts pour vous accueillir à l'une des 9 représentations qui seront données

Le samedi 25 novembre à 15 heures ET à 21h, le dimanche 26 novembre à 15 heures

Le samedi 2 décembre à 15 heures ET 21 heures, le dimanche 3 décembre à 15 heures

Le samedi 6 janvier à 15 heures ET 21 heures, le dimanche 7 janvier à 15 heures.

Les réservations se feront uniquement par téléphone au 06 78 79 96 00 ou 05 53 45 80 73 à partir du 12 novembre à 9 heures (il est préférable de le faire dans la matinée...) pour 8 places maximum.

Le prix est de 12€

### TELEPHONIE et INTERNET !!

S'il est des sujets qui fâchent dans notre commune ce sont bien les communications téléphoniques. Combien de coupures sporadiques ou de longue durée, combien de récriminations et de colère quand la box passe au rouge ou que le chronomètre tourne pendant de longues minutes sur son écran en attendant le téléchargement. Vous trouverez ci-dessous le courrier que le maire a envoyé au responsable régional d'Orange (réseau télécom) qui s'est engagé à apporter des réponses. En attendant une pétition que nous allons mettre en place, si vous avez des coupures sur votre ligne fixe n'hésitez pas à contacter le Maire qui appuiera votre demande.

« Monsieur le Délégué,

*Suite à la multiplication des pannes et coupures touchant nombre d'administrés dont des personnes âgées ayant besoin d'être joignables, j'ai été entendu avec attention par Monsieur le Directeur des relations avec les collectivités locales qui est intervenu sur de cas précis que je lui avais mentionnés.*

*Mais le problème de la téléphonie et de l'accès à Internet est général sur la commune et je souhaiterais qu'un audit soit réalisé pour que je puisse apporter des explications à des administrés qui souvent perdent patience.*

*Il me semble, aux dires des équipes qui interviennent sur place, que le réseau cuivre est en cause et que de nombreuses épissures altèrent la qualité du réseau. De plus, il m'a été dit (et j'aimerais en avoir la confirmation) que le branchement de la fibre est reporté suite à des retards sur l'agglomération de Périgueux. Or le NRAZO alimenté par 8 lignes aériennes venant de Thenon était en nette sous capacité (il ne reçoit que 70 Méga alors que 150 Méga partent de Thenon). Des liaisons et des cartes sont hors service et, semble-t-il, ne peuvent plus être changées (sic) ou ne seraient pas changées en attendant la fibre.*

*En résumé, devant les multiples interlocuteurs qu'un Maire contacte ou reçoit, il est difficile pour un profane de la télématique d'avoir une vision claire et d'apporter les réponses aux administrés qui, eux, ne connaissent que le Maire.*

*Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et serais sensible en réponse que vous pourrez m'apporter.*